



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

**Exercice 2003 : impôts directs locaux - fixation des taux
d'imposition**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Franck GIRAUD, M. Stéphane TRONEL.

Direction des Finances**Exercice 2003 : impôts directs locaux - fixation des taux d'imposition**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Il convient de fixer les taux d'imposition pour 2003.

Le taux de Taxe Professionnelle sera décidé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le Conseil Municipal demeure compétent pour fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Les taux des trois impôts directs locaux pour 2002 étaient les suivants :

- 20,34% pour la taxe d'habitation,
- 28,05% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 72,66% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter pour 2003 les mêmes taux des trois impôts directs locaux que pour l'année 2002, soit :
- 20,34% pour la taxe d'habitation,
- 28,05% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 72,66% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE